



Conférence d'examen de Durban
MATIN

RC/09/12
24 avril 2009

LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN CONSACRE SA DERNIÈRE JOURNÉE À L'AUDITION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Plusieurs ONG déplorent que le Document final ait été adopté avant que les organisations de la société civile aient été entendues

La Conférence d'examen de Durban, qui consacre sa dernière journée de débats à l'audition d'organisations non gouvernementales, a entendu plusieurs représentants de la société civile qui ont notamment déploré que le Document final ait été adopté avant qu'ils aient pu s'exprimer sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Les représentants d'organisations non gouvernementales ont regretté à cet égard le manque de transparence du Document final ainsi que son manque d'ambition. Certains intervenants ont jugé que ce texte n'avait pas été bien négocié et que le processus d'examen de Durban n'avait pas été démocratique et n'a pas assuré les conditions nécessaires pour que la société civile soit en mesure d'y participer. Alors que la réunion de Genève était censée donner un nouvel élan à la lutte antiraciste, un orateur a déploré que le Document final se soit borné à reprendre, en des termes plus faibles, le texte rédigé à Durban en 2001. Certains ont déploré en particulier certaines lacunes du texte, qui ne traite pas spécifiquement de la discrimination fondée sur la caste et de la discrimination à l'égard des autochtones et des peuples minoritaires, ne reconnaît pas le peuple palestinien comme victime de racisme, et n'aborde pas la question des réparations dues aux victimes de la colonisation et de l'esclavage.

Les représentants de plusieurs organisations non gouvernementales ont néanmoins salué le Document final de la Conférence d'examen, qui réaffirme la validité de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Certains se sont en outre félicités que la notion de diffamation des religions n'ait pas été retenue dans le Document final, de même, pour d'autres, que la mention de situations particulières.

Enfin, plusieurs organisations ont vivement déploré l'absence de plusieurs pays des débats, un orateur regrettant que certains États n'aient «pas eu le courage de défendre leur point de vue» en participant à la Conférence d'examen.

La séance a été ponctuée de plusieurs motions d'ordre par des représentants d'États s'agissant de déclarations qui concernaient des pays précis.

La Conférence d'examen de Durban achèvera ses travaux cet après-midi en entendant les dernières organisations non gouvernementales inscrites avant de tenir une cérémonie de clôture.

Déclarations d'organisations non gouvernementales

M. DAVID LITTMAN (Association pour l'éducation d'un point de vue mondial, au nom également de l'Union mondiale pour le judaïsme libéral) a relevé que le Document final de la Conférence d'examen comportait une référence aux idéologies néo-nazies, néo-fascistes et autres idéologies nationales violentes, mais ne fait pas mention des idéologies religieuses violentes. Il a également relevé que ce document final traite du commerce des esclaves – et non plus des commerces des esclaves, comme cela était le cas auparavant. Pourquoi avoir abandonné le pluriel, s'est interrogé M. Littman? Pourquoi oublier l'esclavage massif dont ont été victimes durant des siècles des non-musulmans au Moyen-Orient et le tout aussi infâme commerce arabe des esclaves dont furent victimes pendant un millénaire et continuent même d'être victimes aujourd'hui des Africains noirs. L'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture a publié deux livres distribués durant la journée que l'Organisation de la Conférence islamique a consacrée en décembre dernier au soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et dont l'un affirme que «les juifs sont les ennemis d'Allah», a par ailleurs fait observer M. Littman.

M. ROY BROWN (Union internationale humaniste et laïque) a souligné qu'en dépit d'efforts admirables, la Conférence peut être considérée comme un échec sous certains aspects. On a entendu parler de l'esclavage, de la traite transatlantique mais pas un seul mot n'a été dit sur les millions de personnes qui ont été réduites à la servitude pendant des siècles au Moyen-Orient, au Maghreb et dans l'Océan Indien, ni sur le million de personnes toujours esclaves en Afrique. Concernant le racisme d'État, on n'a pas entendu parler non plus du Darfour, a-t-il observé. Qu'en est-il des athées, des déistes ou des apostats qui sont persécutés dans divers pays, a-t-il encore demandé. Concernant la situation des intouchables, qui concerne 200 millions de personnes en Asie et en Afrique, l'orateur s'est demandé comment les États membres pouvait ignorer cette question dans cette enceinte. Il a appelé en conclusion le Haut Commissariat aux droits de l'homme à s'intéresser à ces questions.

M. OLUWOLE DAVID OSHOTA (Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies) a expliqué que son organisation a étroitement collaboré à la campagne pour l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud et a souligné que la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban est l'une des priorités de son organisation. Il a aussi indiqué avoir participé activement aux travaux Forum de la société civile pour la Conférence d'examen de Durban qui rassemble quelque 400 participants de toutes les régions du monde. Il a précisé à ce sujet que les participants à ce Forum ont adopté un document final par consensus. Par ailleurs, il a estimé que la Conférence d'examen envoie un message fort à la communauté internationale en réaffirmant à l'unanimité la Déclaration et le Programme d'action de Durban adoptés en 2001. Il a souligné que cette Conférence doit maintenant être suivie par un renouvellement réel du travail des Nations Unies dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et a soutenu la proposition d'organiser un Sommet pour les dix ans de la Conférence de Durban.

M. NGAWANG CHOEPHEL (Asian Indigenous and Tribal Peoples Network) a déploré la décision du Comité préparatoire de ne pas prendre de décision au sujet de la demande de participation à la présente Conférence d'examen émanant de certaines organisations non gouvernementales, en particulier le Centre tibétain pour les droits de l'homme et la démocratie. Cette décision n'a aucune base juridique ou morale, a souligné le représentant, rappelant que le Centre tibétain pour les droits de l'homme et la démocratie avait pourtant été accrédité à la Conférence de Durban en 2001.

MME EMPERATRIZ CAHUACHE CASADO (Indigenous World Association) a souligné que les autochtones étaient des nations reconnues en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous sommes opposés au paragraphe 24 de la Déclaration et le Programme d'action de Durban en vertu duquel le terme de peuple autochtones n'a pas d'implication en matière de droits selon la législation internationale, a-t-elle souligné. Elle a rappelé que les peuples autochtones s'étaient fortement opposés à cette position car il perpétue un racisme institutionnalisé vieux de plus de cinq siècles selon lequel les populations autochtones ne seraient pas des peuples au sens propre. La Conférence d'examen doit favoriser la reconnaissance des droits autochtones et ne doit pas être utilisée pour les réduire, a-t-elle

ajouté. Elle s'est néanmoins félicitée de l'appui apporté par la Conférence à l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de l'appel lancé aux États membres pour qu'ils l'appliquent.

M. CIKIAH THOMAS (*Global Afrikan Congress*, au nom également du Secrétariat international du Mouvement 12 décembre) a attiré l'attention sur l'importante question des réparations liées à l'esclavage et au colonialisme. Il a rappelé que la Conférence de 2001 avait énoncé des dispositions claires à cet égard. Il a remercié les délégations de la Barbade, de Cuba, de la Jamaïque et de la Tanzanie pour leurs interventions à ce sujet lors de cette Conférence d'examen. Il a estimé que l'un des résultats de cette Conférence aurait dû être un processus engageant ceux qui ont bénéficié de l'esclavage et du colonialisme à faire un rapport sur les progrès réalisés dans les réparations prévues par la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Les Nations Unies devraient par ailleurs créer une instance permanente des populations d'ascendance africaine, comme c'est le cas pour les peuples autochtones.

M. ROGER WAREHAM (*Association internationale contre la torture*) a commenté le Document final de la présente Conférence d'examen en soulignant qu'il constitue une victoire pour les Africains qui, jusqu'à la Conférence de Durban de 2001 étaient des victimes de crimes contre l'humanité qui n'étaient pas reconnus au niveau international. L'autorité des 183 pays qui ont approuvé le Document final dépasse de loin l'impact des tentatives futiles visant à discréditer la Déclaration et le Programme d'action et le processus de suivi de Durban par le retrait piteux d'une poignée de pays. Ce n'est pas un hasard si la plupart des pays qui ont quitté la salle étaient les principaux responsables et bénéficiaires du commerce transatlantique des esclaves. Leur retraite n'est qu'une tentative d'échapper à leur obligation historique de payer des réparations aux descendants des victimes de leurs activités criminelles.

M. DEKYI DOLKAR (*International Campaign for Tibet*) a noté avec intérêt les déclarations de l'ambassadeur Li Baodong, selon laquelle «la Chine est disposée à travailler avec tous les gouvernements et la société civile pour créer un monde sans discrimination, ni haine, peur ou préjugé». Elle a ajouté qu'il restait à voir si cela se traduirait concrètement sur le terrain. L'oratrice a raconté une anecdote, rapportée par un blogue, d'un groupe de Tibétains exclus d'un hôtel à Beijing, cet incident démontrant la discrimination à laquelle ils étaient en butte. Les Tibétains sont en butte à une discrimination systématique en matière d'éducation et de santé, a-t-elle poursuivi, dénonçant l'intensification de la répression de l'État contre les Tibétains à la suite des troubles de mars 2008. On assiste à un effort délibéré des autorités de faire systématiquement passer les Tibétains pour des suspects, voire des terroristes, ce qui ne favorise pas la recherche d'une solution, a-t-elle poursuivi.

M. TENZIN KAYTA (*Société pour les peuples en danger*) a attiré l'attention de la Conférence sur certaines des évolutions positives depuis la Conférence de Durban de 2001. Il a ainsi souligné qu'un plus grand nombre de Chinois et de Tibétains se rassemblent et établissent des associations. Un nombre croissant de Chinois témoignent de l'intérêt pour le bouddhisme tibétain et apprécient l'héritage culturel du peuple tibétain, a-t-il indiqué. Toutefois, il a déploré les incitations au racisme et à la discrimination raciale. Il a expliqué à titre d'exemple que le Gouvernement chinois a, à la suite de protestations massives survenues sur le Plateau tibétain, tenus des propos diffamatoires sur le Dalaï Lama. Il a invité les participants à se mettre à la place du peuple tibétain, humilié et frustré par ces propos.

M. LINDSAY BENNETT GRAHAM (*Becket Fund for Religious Liberty*) a jugé nécessaire de renoncer une fois pour toute à la notion de «diffamation des religions». Il a en outre souligné que le monde actuel connaît de nombreuses manifestations de haine contre les personnes de certaines convictions religieuses, qui appartiennent généralement à des minorités. Face à ce dernier constat, la loi ne suffit pas et il convient de promouvoir des campagnes d'éducation afin d'encourager la société à un véritable respect, a indiqué le représentant.

M. TAD STAHNKE (*Human Rights First*) a rappelé que son organisation avait appelé toutes les délégations à participer à cette conférence afin d'agir pour éviter en particulier que ne se reproduisent les débordements connus en 2001. Sa préparation a été incertaine et elle a mal débuté, avec les propos déplorables du Président de l'Iran allant à l'encontre des objectifs de la réunion. Il a qualifié de positive l'adoption par consensus du Document final, en se félicitant particulièrement que la question de la diffamation des religions n'y figure plus. Mais beaucoup reste à faire, a-t-il observé. L'orateur s'est inquiété des nouvelles formes violentes prises par le racisme et l'homophobie en Europe et en Amérique du Nord. Il a rappelé que les réfugiés et les migrants faisaient face à des discriminations, tandis que les législations sécuritaires et antiterroristes, bien souvent, ne respectent pas les droits fondamentaux. Le représentant a aussi dénoncé les menaces qui pèsent trop souvent sur les défenseurs des droits de l'homme.

MME RAMONA ORTEGA (*Urban Justice Center*) a regretté l'absence de la délégation américaine à cette Conférence. Elle a également déploré le comportement des représentants de certaines organisations non gouvernementales au premier jour de la Conférence. Elle a attiré l'attention sur les vestiges de la discrimination raciale aux États-Unis qui font que les Noirs continuent de faire l'objet de discrimination. Elle a notamment souhaité que les mesures de réhabilitation économique tiennent compte des besoins de ces personnes, ainsi que d'autres personnes vulnérables comme les femmes.

MME VALENTINA JAPPELLI (*Gherush 92 Committee for Human Rights*) a regretté que le Document final ait été adopté avant même que les propositions de la société civile n'aient été entendues et s'est demandée s'il fallait y voir une crise dans les relations entre la société civile et les États. La représentante a par ailleurs estimé que le Document final de la Conférence est inadéquat pour combattre le racisme en ce sens qu'il n'analyse pas le problème dans son contexte historique. Faisant observer que la journée du 12 octobre, date de la découverte de l'Amérique par Colomb en 1492, est célébrée voire chômée dans nombre de pays d'Amérique et d'Europe, alors que la réalité de cette année-là est qu'Isabelle de Castille a massacré et expulsé les juifs, les Maures et les Roms d'Espagne et engagé une campagne de génocide à l'encontre des Indiens d'Amérique, jetant ainsi les bases du commerce transatlantique des esclaves. La représentante de Gherush 92 a proposé que cessent les célébrations associées à cette date du 12 octobre, que soient adoptées une convention internationale contre le crime d'antisémitisme, une convention internationale contre le crime d'antiromanisme, ainsi que des directives pour la protection de la diversité culturelle.

M. STEFANO MANNACCIO (*Cobase - Associazione Technico Scientifica Di Base*) a lui aussi déploré que la Déclaration finale ait été adoptée avant que les organisations de la société civile aient été entendues. Il a souligné l'importance de reconnaître que la diversité est une richesse en mettant sur pied un projet de lutte contre le racisme par la valorisation de la diversité culturelle. Il a aussi proposé qu'un second projet portant sur la diversité et la paix vise à la recherche de solutions culturelles aux conflits. Le représentant a enfin proposé la création d'une base de données sur les meilleures pratiques de lutte contre le racisme et de valorisation de la diversité culturelle.

M. YOGESH VARHADE (*Ambedkar Center for Justice and Peace*) a attiré l'attention sur la situation des intouchables qui représentent 250 millions de personnes et qui sont les plus marginalisés de la planète. Leurs droits sont constamment bafoués, a-t-il souligné, précisant également que la majorité survit avec moins de 1\$ par jour. Dans ce contexte, il a demandé que l'État indien mette en œuvre les dispositions constitutionnelles pour protéger les marginalisés et établisse un système de surveillance dans les provinces. L'Inde devrait en outre adopter des stratégies pour protéger les droits de l'homme et élaborer un plan d'action national pour lutter contre l'exclusion et la discrimination. Enfin, l'Inde devrait promouvoir l'éducation de la population indienne en matière de droits de l'homme.

M. MARIO FUA (*Sikh Human Rights Group*) a déclaré que la situation de certaines communautés comme les Sikhs ne sont pas traitées de manière adéquate au sein du système des Nations Unies, pas plus qu'elles ne le sont par des lois internes. Le paragraphe 67 de la Déclaration de Durban, introduit par le Canada et l'Inde, couvre les communautés telles que les Sikhs; il demande aux États d'œuvrer en faveur de la levée de toute

discrimination à l'encontre de telles communautés, a rappelé le représentant. Aussi, a-t-il appelé les États à se pencher sur ce paragraphe et à explorer les moyens de traiter cette question.

MME JARADAT GASSNER INGRID (*Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights*) a déclaré qu'à l'instar d'autres organisations, la sienne avait espéré que cette Conférence ne se bornerait pas à réaffirmer les engagements de Durban. Il est impératif qu'aucune des victimes identifiées par la Déclaration et le Programme d'action de Durban ne soit exclue du processus d'évaluation et par l'élargissement du Document final de la Conférence. À cet égard, le peuple palestinien a été identifié comme un de ces groupes de victimes lors de la première Conférence. Celui-ci n'est pas seulement victime de l'occupation étrangère mais aussi d'un phénomène d'apartheid et de colonialisme, a-t-il ajouté. Il est clair, selon lui, que la Déclaration et le Programme d'action de Durban n'ont pas mis un terme à la discrimination raciale institutionnalisée pratiquée contre le peuple palestinien. Il a appelé les États membres à reconnaître que les objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Durban exigeaient l'inclusion du peuple palestinien dans le processus jusqu'à la conclusion d'une paix juste et durable.

MME MAYSA ZOROD (*Al-Haq, Law in the Service of Man*), tout en se réjouissant de pouvoir prendre la parole, a estimé déplorable que certaines organisations non gouvernementales n'aient pas pu tenir des réunions parallèles lors de cette Conférence. Rappelant que la Conférence de 2001 avait explicitement reconnu le peuple palestinien comme victime de racisme, elle a regretté que la référence aux victimes de racisme ait été omise de la Déclaration finale de cette Conférence d'examen. Elle a également déploré que la Déclaration fasse référence aux tragédies passées de l'esclavage, de l'apartheid et du colonialisme, estimant qu'il s'agit d'une insulte aux victimes de pratiques odieuses actuelles. Reprenant les différents éléments de la définition de l'apartheid, la représentante a fait remarquer qu'Israël semble bien avoir introduit un tel régime dans les territoires palestiniens occupés.

M. AMEER MAKHOUL (*ITTIJAH: Union of Arab Community Based Organizations*, au nom également de plusieurs organisations non gouvernementales¹) s'est félicité de la tenue de cette importante Conférence d'examen, en dépit des nombreux obstacles qui l'ont accompagnée. Il a insisté sur l'importance d'impliquer la société civile dans ce type de conférences. Il a condamné le boycott, par certains gouvernements, de cette Conférence d'examen. La participation à cette Conférence est certes un droit, mais c'est aussi un devoir moral, a-t-il insisté. Il a attiré l'attention sur la situation du peuple palestinien et a souhaité qu'il soit mis fin à l'impunité qui entoure cette situation.

MME BERNICE DUBOIS (*Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie et de toutes formes de violences sexuelles et de discriminations sexistes*, au nom également de la Coalition contre le trafic des femmes; et le Lobby européen des femmes) s'est réjouie du fait que les femmes, «qui avaient été rendues totalement invisibles à Durban, «soient devenues un enjeu prioritaire à l'ONU». Elle s'est inquiétée de «certaines dérives et de l'instrumentalisation des luttes des femmes». Selon l'oratrice, l'introduction de la terminologie de «prostitution forcée» dans le mandat de plusieurs rapporteurs, la disparition du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage et le dernier rapport présenté par la nouvelle Rapporteuse spéciale sur la traite sont en parfaite contradiction avec les Conventions de Genève de 1949, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole de Palerme sur la traite de personnes. Elle a ajouté que cette terminologie portait atteinte à la liberté des femmes de vivre libres de toute exploitation. Regrettant cette «régression», elle a demandé à ce que le droit d'asile politique soit accordé aux femmes victimes des politiques étatiques, notamment celles qui criminalisent les femmes pratiquant une sexualité hors mariage, les femmes «adultères», les lesbiennes ainsi que les prostituées. Elle a en outre demandé à ce que les religions ne soient pas instrumentalisées pour réduire les droits humains des femmes en en faisant des citoyens de seconde zone.

M. ANIS AL-QASEM (*Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*) a estimé que cette Conférence constituait un «pas en arrière». Il a rappelé que l'objectif de cette Conférence était d'évaluer les effets induits par la Conférence

de Durban sur les vies et les droits de ceux qui souffrent du racisme et de la discrimination, comme les Palestiniens. Il a relevé l'importance de ne pas affaiblir la signification et l'application de la loi, se demandant dans quelle mesure les politiques peuvent être autorisées à remettre en question les instruments internationaux. Il a fait remarquer qu'exclure le peuple palestinien de la Déclaration finale de la Conférence met en danger les droits de l'homme de ce peuple et porte atteinte aux acquis des Conventions de Genève. Une lourde responsabilité pèse sur les États qui sont à l'origine d'un précédent aussi dangereux, a-t-il conclu.

MME DIANA RALPH (*Independent Jewish Voices*) a pleinement appuyé le processus de Durban dans sa lutte contre toutes les formes de racisme. Elle a aussi mis en cause la colonisation israélienne, qui viole systématiquement les droits du peuple palestinien. Elle a dénoncé la campagne de groupes pro-israéliens visant à nuire à la Conférence par des tactiques d'intimidation. Elle a aussi dénoncé les gestes de haine contre les juifs, mais ces groupes pro-israéliens cherchent à détourner l'attention des violations flagrantes du droit international par Israël et les crimes de guerre en dénonçant toute condamnation légitime d'Israël comme relevant de l'antisémitisme. Il n'est pas antisémite de critiquer les violations par Israël du droit international, a insisté la représentante. En tant que représentante d'une organisation de juifs canadiens, elle a en outre dénoncé le Gouvernement canadien qui, en s'attaquant à cette conférence, a démontré son mépris pour la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Elle l'a appelé à soutenir toutes les victimes de crimes contre l'humanité dont les peuples des premières nations du Canada et de répondre à leurs exigences légitimes de justice.

MME RENATE BLOEM (*CIVICUS: Alliance mondiale pour la participation des citoyens*) a déploré que certains pays, en particulier les États-Unis, aient choisi de boycotter la présente Conférence d'examen, alors que la participation à cette Conférence eut fourni au Président Obama l'occasion de montrer son soutien aux Nations Unies et au multilatéralisme. Quitter la table des négociations n'apporte rien aux Nations Unies, a insisté la représentante. Elle a par ailleurs indiqué que son organisation avait participé au processus préparatoire à la Conférence d'examen et s'est réjouie qu'en dépit des améliorations complémentaires qui auraient pu être apportées, comme par exemple la reconnaissance de la discrimination fondée sur la caste, ce processus ait abouti à un document final comportant de nombreux aspects positifs. Elle a en outre exhorté tous les États à protéger les défenseurs des droits de l'homme, en particulier ceux qui travaillent contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

M. ZHU FAGEN (*China NGO Network for International Exchanges*, au nom également de *China Association for Preservation and Development of Tibetan Culture*) a souligné que l'esclavage est une tragédie choquante de l'histoire et que le colonialisme en est l'une des causes. Il a souhaité que ces pratiques soient condamnées et ne se reproduisent jamais. Il a demandé que des excuses soient présentées et des réparations accordées. Le représentant a également mis en garde contre une approche de deux poids deux mesures dans la lutte contre le racisme. Il a regretté les récents actes de diffamation des religions, précisant que la liberté d'expression ne peut pas servir d'excuse. Il a conclu son intervention en saluant l'action du Gouvernement chinois pour améliorer la culture et l'éducation sur ces questions.

M. BELL HILAIRE (*Cercle de recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine - CRED*) a réaffirmé l'engagement de son organisation en faveur d'une liberté d'expression régulée, responsable et constructive. Le CRED va proposer au Comité spécial chargé d'élaborer des normes complémentaires un «projet de principes et de directives concernant les manifestations publiques relatives aux droits de l'homme et un projet de bonne conduite en matière d'exercice des libertés d'expression, de réunion et d'association».

M. MARCO PEROLINI (*European Youth Forum*) s'est réjoui que le Document final de la Conférence d'examen réaffirme l'importance de garantir la liberté d'expression et ses limites conformément au droit international. La liberté d'expression inclut la possibilité de critiquer les politiques gouvernementales, y compris les politiques étrangères, qui ne respectent pas les normes des droits de l'homme internationales, a déclaré le représentant. L'instrumentalisation du concept de racisme à des fins de création d'alliances politiques est

inacceptable et constitue un affront flagrant aux souffrances des victimes de racisme et de discrimination.

MME MEGUMI KOMORI (Mouvement international contre toutes les formes de discrimination) a déploré l'absence de certaines délégations, estimant que cette attitude démontre le refus d'assumer leurs responsabilités à l'égard des communautés vulnérables, comme les minorités, les peuples autochtones, les Roms, les personnes d'ascendance africaine, les migrants, les femmes et les enfants. Elle a déploré que le Document final ne comporte pas un engagement suffisant pour être à la hauteur du monde actuel marqué par la résurgence de l'extrémisme, de l'islamophobie et de la négation des droits des minorités. La représentante a également regretté les efforts déployés pour éviter toute référence à certaines questions essentielles, comme la discrimination dont souffrent les dalits.

M. RICHARD HEIDEMAN (B'nai B'rith International, au nom également du Comité de coordination d'organisations juives) a rappelé les dérapages antisémites de la première conférence de Durban et déploré que la Conférence d'examen ait été le théâtre d'une intervention teintée d'antisémitisme. L'orateur a le sentiment qu'aucune victime du racisme ne sera réconfortée par des vœux pieux exprimés dans cette enceinte. Évoquant le Document final, qui réaffirme la Déclaration et le Programme d'action de Durban, textes qui ont pointé du doigt Israël, il a jugé qu'il n'était pas rassurant qu'un texte ayant vocation universelle se focalise sur une région du monde, le Moyen-Orient, en ignorant les autres, à commencer par le Darfour, l'Iran, la Libye, le Rwanda, la Syrie ou le Zimbabwe, chacun d'entre eux méritant véritablement l'attention de la communauté internationale pour la protection des victimes de violations de droits de l'homme. Nous quittons cette réunion profondément dépités à cause d'un chef d'État qui est venu ici pour détourner cette conférence de ses objectifs, a-t-il conclu.

M. SAEED FOTOHINIA (Youth against Racism) a affirmé que l'amitié, la fraternité et même l'excellence ne pourront prévaloir si l'on continue d'accepter l'affirmation de Karl Marx selon laquelle la religion serait l'opium du peuple. Sans compter que cette assertion provient d'un homme qui pensait que l'activité sexuelle était la plus haute fonction du corps humain et que l'être humain se réalisait par le travail, alors que lui-même ne s'était jamais livré qu'à une sorte de travail, celui consistant à lire et écrire, a ajouté le représentant. Il est évident que l'âme de Karl Marx était habitée et contrôlée par un démon que tous les hommes ne connaissent pas.

M. RONALD BARNES (Indigenous Peoples and Nations Coalition, au nom également de *Consejo Indio de Sudamérica*) a souligné que la Déclaration et le Programme d'action de Durban condamnaient le colonialisme, dont les effets se font encore ressentir aujourd'hui. Il a estimé que les Nations Unies, et en particulier le Conseil des droits de l'homme, devraient se pencher sur la question du colonialisme. Il a déploré que les demandes lancées pour traiter de cette question n'aient jamais été traitées correctement. Il a également appelé le Conseil des droits de l'homme à s'atteler à la question de l'autodétermination des peuples autochtones, notamment ceux d'Alaska et d'Hawaï.

M. CURTIS DOEBBLER (Nord-Sud XXI, au nom également de l'Union des juristes arabes) a jugé que le Document final n'avait pas été bien négocié et que le processus avait manqué de transparence. Il a regretté que certains États n'aient pas eu le courage de défendre leur point de vue en assistant à la Conférence d'examen. Alors que la réunion de Genève était censée donner un nouvel élan à la lutte antiraciste, il a déploré que le Document final se soit borné à reprendre, mais dans des termes plus faibles, le texte de Durban en 2001.

MME CESARDA OLIVEIRA (Centro de Estudos e Assessoria) a souligné avoir conscience qu'il existe des intérêts très puissants dans le nord, notamment dans les pays qui ont quitté cette Conférence, pour enterrer le Plan d'action de Durban afin de ne pas avoir à assumer ses responsabilités pour l'invention et la propagation du racisme dans le monde, dans ses formes passées comme contemporaines. Le processus d'examen de Durban n'a pas été démocratique et n'a pas assuré les conditions nécessaires pour que la société civile soit en mesure de participer efficacement aux débats. Il n'en demeure pas moins que «nous allons rentrer chez nous victorieux», a reconnu la représentante, car les États Membres de l'ONU ont réaffirmé la Déclaration et le Programme d'action de Durban.

MME LUCIA MARIA XAVIER DE CASTRO (*Criola - Organización de Mujeres Negras*) a demandé aux États de prendre des mesures concrètes pour faire face aux attaques dont les religions de tradition africaine sont la cible. Elle a réaffirmé la laïcisation des droits de l'homme et souhaité l'élimination des fondements religieux catholiques dans les politiques publiques et la loi qui, a-t-elle précisé, nient certains droits des femmes, notamment en matière de sexualité. Elle a également préconisé que des mesures d'action affirmative soient prises en faveur des femmes. Parmi les autres domaines qui méritent une attention particulière, la représentante a, entre autres, cité la nécessaire promotion des droits des employées de maison, de l'accès à la terre, de la lutte contre la lesbophobie et l'élimination du racisme institutionnel, notamment à l'encontre des jeunes qui vivent dans les banlieues.

MME DOROTEA WILSON DE BONILLA (*Red de Mujeres Afrocaribenas y Afrolatino americanas*) a lancé un appel aux États, leur demandant de défendre la Déclaration et le Programme d'action de Durban dans tous son contenu afin de favoriser sa mise en œuvre dans le long terme. «Nous leur demandons de reconnaître la catégorie de «race», en tant que construction historique et fondement du racisme, et de ne pas nier la diversité ethn raciale ni l'existence du racisme», a-t-elle ajouté. Elle leur demande aussi de reconnaître le lien existant entre genre, race et ethn ie au travers de «l'auto-identification» des individus. Elle leur a enfin que les organisations de la société civile concernées fassent partie des mécanismes nationaux pour la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration et le Programme d'action de Durban.

M. TOMÁS ALARCÓN (*Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos - CAPAJ*) a rappelé que les peuples autochtones des Andes sud-américaines sont des communautés qui vivent pour préserver l'harmonie dans la nature et apporter au reste du monde des services écologiques évitant les altérations climatiques et sociales. Le colonialisme intolérant - et maintenant des républiques de la région - ont appliqué et continuent d'appliquer des formes sournoises de racisme à nos communautés, a poursuivi le représentant. Les républiques latino-américaines sont en train de permettre que soient saccagées nos ressources naturelles.

M. LÁZARO PARY (Mouvement indien «Tupaj Amaru», au nom également du Conseil mondial de la paix) a attiré l'attention sur le colonialisme européen qui a traîné les peuples dans la boue et le sang et dont les blessures ne sont pas encore cicatrisées. Il a fustigé l'hécatombe du colonialisme européen, le qualifiant d'holocauste le plus important de l'histoire de l'humanité. Il a en effet rappelé que la guerre de conquête a provoqué le génocide de communautés historiques. Les anciennes métropoles coloniales ont une dette immense à l'égard des peuples autochtones, a-t-il souligné. Il a fait remarquer que cette conférence offrait l'occasion de rétablir la vérité historique et, pour ces anciennes métropoles coloniales, de demander pardon. Or, au lieu de répondre aux appels des victimes, les puissances occidentales ont quitté cette salle et se sont livrées à des pressions politiques, a-t-il déploré.

MME MARIA JOMAA (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté) a réaffirmé le soutien de son organisation au peuple palestinien et confirmé son appui à la reconnaissance d'autres formes de discrimination, certaines formes «émergentes» ne figurant pas dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban. L'élimination de la pauvreté, source de discriminations, nécessite l'allocation de ressources importantes, a-t-elle conclu, appelant les États membres à réorienter une partie de leurs dépenses militaires en direction du secteur social.

MME WATHSHLAH GAJAPATHYNAIDY (Comité d'action internationale pour les droits de la femme) a fait part de sa préoccupation face à l'absence, dans le document final adopté par la Conférence d'examen, de questions essentielles telles que la discrimination fondée sur le travail, sur l'ascendance ou encore sur l'orientation sexuelle. La représentante a par ailleurs appelé les États à traiter de manière systématique les désavantages dont souffrent les femmes en raison du racisme.

M. JOSEPH SCHECHLA (Coalition internationale habitat) a déploré qu'en dépit de toutes les leçons du passé, les agences de développement continuent de promouvoir des idéologies qui demandent aux États de ne pas intervenir dans le secteur financier. Il a fait remarquer

que le manque de régulation a généré des formes inacceptables de discrimination, davantage exacerbée par la crise actuelle. Il a attiré l'attention sur les évictions forcées des Roms, Sintis et autres communautés en Europe. Il a souligné que la communauté noire américaine a perdu 90% de ses terres au cours du siècle passé en raison du racisme institutionnalisé, mais qu'aucune mesure de réparation n'a été prise.

M. MIGUEL VALBUENA GUAURIYU (*Organizacion Nacional Indigena de Colombia*) a noté que le Gouvernement colombien avait changé d'attitude dans un sens positif envers les populations autochtones en apportant finalement son soutien à la Déclaration universelle reconnaissant leurs droits. Toutefois, sans vouloir faire de procès d'intention aux autorités, la concrétisation de ses bonnes intentions doit encore se vérifier, a-t-il dit. En tant qu'organisation nationale des peuples autochtones, l'ONIC compte accompagner l'État colombien dans un processus de dialogue, de concertation et de négociation ouverte permettant d'activer les commissions thématiques de concertation entre l'État et les peuples autochtones.

MME MARGARET PARSONS (*African Canadian Legal Clinic*) a fait part de sa profonde préoccupation face à la décision prise par le Gouvernement canadien et d'autres gouvernements de se désengager de la présente Conférence d'examen, ce qui, a-t-elle estimé, témoigne de son manque d'engagement à combattre le racisme. La représentante a attiré l'attention de la Conférence sur la situation critique des Canadiens africains, qui vivent dans une pauvreté choquante, la moitié des enfants de moins de cinq ans de cette catégorie de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation est honteuse pour un pays aussi riche que le Canada, a-t-elle déclaré. Elle a en outre fait observer que les Canadiens africains sont surreprésentés dans le système de justice pénale. Ils sont stéréotypés comme criminels et violents et sont les premières cibles de la surveillance policière et du profilage racial. Ils sont également abattus, tués et emprisonnés en nombre important, a insisté la représentante. En raison d'un racisme anti-noir, a-t-elle ajouté, les Canadiens africains sont confrontés à une inégalité d'accès aux services de santé.

MME FIDA ABUATA (*Organisation arabe des droits de l'homme*) a expliqué être originaire d'une région où les manifestations de racisme fondées sur le sexe, la race, la religion, la langue et la nationalité sont nombreuses. Son organisation travaille à protéger les droits de l'homme et lutter contre la discrimination mais ses activités sont entravées par une approche de deux poids, deux mesures. La représentante a expliqué être victime de racisme à cause d'une occupation étrangère. Aux États qui n'ont pas participé à la Conférence, elle a dit ne pas pouvoir accepter cette absence, cette Conférence ayant de la plus haute importance pour les victimes de discrimination. Enfin, elle a espéré que l'exclusion de la société civile qui s'est produite lors de cette Conférence ne se répétera pas à l'avenir.

M. GNANAPRAGASAM ANANDARAJAH (*Bexley Council for Racial Equality*) s'est interrogé sur le bilan de la Conférence en demandant combien de participants pouvaient se targuer d'avoir mené une action concrète. Il a souligné qu'il était aisé d'évaluer la situation des droits de l'homme dans un pays lorsque apparaît un symptôme tel que la fuite d'un nombre important de ses citoyens. L'orateur a fait part de son expérience de terrain au Royaume-Uni en racontant comment il avait vu des Tamouls ou des Cinghalais travailler ensemble ou un prêtre et un imam, chacun dépassant - difficilement d'abord - ses réticences avant de décider d'aller de l'avant dans un seul élan.

M. BRETT SCHAEFER (*Heritage Foundation*) a déploré le traitement réservé aux organisations non gouvernementales au cours de cette Conférence, le document de la Conférence ayant été adopté le lendemain de l'ouverture, avant qu'une seule organisation non gouvernementale ait pu s'exprimer. Le document a été adopté dans la précipitation et la Conférence se retrouve aujourd'hui à discuter de questions qui ont déjà été tranchées, a-t-il fait remarquer. En ce qui concerne ce texte, il a apprécié que le Document final ne fasse pas de mention explicite à Israël et ne cherche pas à limiter la liberté d'expression au nom de la diffamation des religions. Toutefois, il a regretté que ce document réaffirme la Déclaration et le Programme d'action de Durban qui isole injustement Israël et prétend que les Palestiniens sont victimes du racisme israélien.

M. JARLATH CLIFFORD (*The Equal Rights Trust*) a évoqué la Déclaration de principes sur l'égalité adoptée en octobre dernier et signée par 128 éminents défenseurs des droits de l'homme. Il a rappelé que cette déclaration établissait que le droit à l'égalité constituait un droit de l'homme fondamental. Ladite déclaration peut constituer un point de départ pour parvenir à une lutte effective contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a appelé le Haut-Commissaire aux droits de l'homme à distinguer la Déclaration des Principes sur l'égalité parmi les bonnes pratiques et à encourager sa prise en compte. En outre, les États et les sociétés civiles devraient se l'approprier pour s'en servir de critère d'évaluation des lois notamment

MME FRANCESCA TRAGLIA (*Fédération luthérienne mondiale*, au nom également de la Commission des églises pour les affaires internationales du conseil œcuménique des églises) s'est félicitée que la Déclaration finale de cette Conférence d'examen ait réaffirmé la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Elle a apprécié que le concept de «diffamation des religions» n'y soit pas inscrit, estimant qu'un tel concept est inapproprié puisque la discrimination fondée sur la croyance ou la religion y est traitée. Elle a toutefois regretté que les capacités du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale n'aient pas été renforcées, notamment par la mise en place d'une procédure d'enquête. Reconnaissant que l'objectif de cette conférence était aussi de produire un document final qui n'offense personne, elle s'est toutefois demandée si les victimes de racisme estimeront qu'elle a été un succès. Elle a tout particulièrement regretté que la Conférence ne se soit pas attelée à la question des dalits.

M. JERALD JOSEPH (*Dignity International*) a fait part de sa déception face à la Déclaration finale. Il faut reconnaître la douleur des victimes, a-t-il dit, regrettant que les préjudices causés ne soient pas reconnus clairement. Il a cité les dalits de l'Inde, les peuples minoritaires en quête de leur autodétermination tels que les Tamouls de Sri Lanka, les Palestiniens, les populations de la Papouasie occidentale et de Mindanao. Dans le même domaine, le déni de grossières violations historiques tels que l'Holocauste dessert la cause de la lutte contre le racisme, a-t-il observé.

M. DJÉLY KARIFA SAMOURA (*Cellule de coordination des ONG africaines des droits de l'homme*) a regretté que l'attention de la Conférence d'examen et son impact, sinon sa fonction même, risquent d'être détournés par des conflits politiques qui ne devraient pas voiler la grande question du racisme. Il faut pas que la Conférence se sépare sans avoir fait la lumière sur des problèmes cruciaux qui excluent non seulement un grand nombre d'Africains et de descendants d'Africains, mais généralement plus de la moitié de l'humanité, a-t-il souligné. Il a attiré l'attention sur les conditions de rémunération très défavorables des Africains. Il a également attiré l'attention sur les drames troublants qui persistent, comme celui des migrants de la mer. Dans ce contexte, il a souligné qu'il ne serait pas satisfaisant que la Conférence d'examen cède à la légèreté.

M. MALUZA WASILUADIO (*Comité international pour le respect et l'application de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples - CIRAC*) a souligné que la terrible tragédie de la traite négrière transatlantique ne devait pas être oubliée, parlant d'une «tragédie qui n'a pas son équivalent dans l'histoire». Il a déploré que ces «crimes imprescriptibles contre l'humanité attendent toujours de la part des puissances négrières occidentales les réparations recommandées par la Déclaration et le Programme d'action de Durban». La colonisation et l'apartheid constituent la principale source du racisme, a-t-il ajouté. «Les regrets et les réparations sont la condition sine qua non d'une véritable réconciliation», a-t-il encore estimé.

M. MAURICE KATALA (*Action internationale pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs*) a attiré l'attention sur les aspects inquiétants du racisme et de la discrimination dans le traitement réservé aux migrants et aux réfugiés. Il a fait remarquer que les manifestations racistes à l'égard des ces groupes de personnes sont entretenues par les mesures de restriction à l'immigration, la criminalisation des migrants qualifiés d'illégaux et la stigmatisation des réfugiés accusés d'être de faux demandeurs d'asile. Il s'est inquiété de l'association qui est faite par certains entre les migrants et la délinquance. Il a déploré que l'adjectif illégal pour désigner les migrants en situation irrégulière les situe implicitement hors du champ et de la protection de la loi. Le représentant a demandé

l'annulation des accords et clauses de réadmission, en vertu desquels un pays s'engage à réadmettre sur son territoire un de ses ressortissants interpellés alors qu'il se trouve en situation irrégulière sur le territoire d'un autre État.

M. DJÉLY KARIFA SAMOURA (Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme) a évoqué les «vives dissensions politiques d'un grand retentissement que nous connaissons bien» ayant émaillé la Conférence, ceux-ci ayant «tendance à faire perdre de vue l'humiliation et l'appauvrissement de vastes tranches de l'humanité». Il s'est interrogé sur la possibilité d'introduire de bonnes pratiques pouvant permettre de changer la situation. Il a constaté que la grande faiblesse des sociétés modernes était qu'il était difficile de déceler les faits.

MME AWA NDIAYE (Espace Afrique International) a relevé l'importance de réaliser le droit légitime, fondamental et irrévocable qu'est le droit de retour des descendants des millions d'Africains arrachés de force à la mère Afrique. Elle a expliqué qu'il faut le soutien de la société civile et la volonté politique des États africains pour permettre la mise en place d'un mécanisme officiel offrant des modalités concrètes d'accompagnement pour les fils et filles de la diaspora. En ce temps où le drame de l'émigration clandestine vers l'Europe fait la une des informations, il est vital et urgent de sécuriser et valoriser le mouvement du retour de la diaspora, a-t-elle souligné.

M. QIAN DOUG (Asociación de China para la Preservación y el Desarrollo de la Cultura Tibetana, au nom également de China NGO Network for International Exchanges) a souligné que depuis 1982 une priorité était accordée aux minorités vivant dans des régions éloignées de Chine. Un budget de 500 millions de yuans ayant été débloqué, 150 millions supplémentaires étant prévus dans la décennie à venir afin de restaurer les sites historiques de ces populations. Tout sera mis en œuvre pour que les textes de Durban soient concrétisés, a-t-il assuré. L'amélioration de la formation et de l'enseignement en faveur des minorités est un élément essentiel de ces programmes, a ajouté le représentant.

M. AMRIT BISHWAKAMA (Jana Utthan Pratisthan, Jup-Nepal) a expliqué considérer la Conférence d'examen de Durban comme une réunion permettant de partager les préoccupations à l'égard du racisme et d'éliminer toutes les formes de discrimination, y compris celle basée sur la caste. Il a souligné que ce type de discrimination touche 260 millions de personnes et constitue une violation abjecte des droits de l'homme. Il a expliqué qu'au Népal, la discrimination fondée sur la caste touche de nombreux domaines et notamment l'accès à l'eau et aux temples. Il a souhaité que le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée visite le Népal pour se pencher sur la question.

MME VICTORIA SHUKHAT (Center for Interethnic Cooperation) a constaté que l'écart grandissant entre riches et pauvres poussait ces derniers à partir, ceux-ci se trouvant en situation d'exploitation dans les pays d'accueil. Tout en se félicitant du travail de M. Youri Boychenko dans la rédaction du Document final, elle a estimé toutefois qu'il s'agissait d'un succès provisoire, plusieurs pays œuvrant en fait à faire uniquement avancer leurs propres intérêts. Il s'agit d'un bon document mais qui malheureusement n'aura pas de retombées pratiques, a-t-elle constaté. En conclusion, elle a évoqué l'anniversaire du génocide arménien en ce 24 avril, rappelant qu'il s'agissait du premier événement de cette nature dans l'histoire. Elle a émis l'espoir que le monde n'assisterait plus jamais à aucun génocide.

MME CLAUDETTE PERRY (Drammeh institute) a expliqué représenter aujourd'hui ici les millions de membres de la diaspora africaine qui demande réparations. Elle a fait remarquer que le Président Obama a hérité d'un pays qui perpétue encore le racisme sous de nombreuses formes. Les Noirs constituent 12% de la population des États-Unis, mais 80% de la population carcérale. La crise économique touche davantage les Afro-Américains dont beaucoup se retrouvent aujourd'hui sans domicile, a-t-elle expliqué. La représentante a demandé des réparations pour l'esclavage. C'est une question de justice, a-t-elle souligné.

M. ANTOINE MORRIS (*Leadership Conference Education Fund*) a rappelé que son organisation incitait les responsables politiques américains à créer une commission nationale des droits de l'homme, comme cela est stipulé par la Déclaration finale de la présente Conférence. Cela pourrait se faire en réformant l'actuelle Commission américaine sur les droits civiques en lui ajoutant un mandat spécifique relatifs aux droits de l'homme. Une telle commission devrait avoir un mandat très large, l'orateur signalant l'augmentation inquiétante des actes racistes, particulièrement contre les Latino-Américains et les travailleurs migrants.

M. MOHAMED BOUDJENANE (*Canadian Arab Federation*) a expliqué que la communauté arabe du Canada est de plus en plus marginalisée et assiégée. Il a précisé que le racisme a été exacerbé suite aux événements du 11 septembre 2001. Il a fait part d'abus et de crimes choquants à l'encontre de la communauté arabe. Il a indiqué que la communauté arabe est celle dont le taux de chômage est le plus élevé. Le représentant a également déploré que le Gouvernement canadien ait tenté de museler la Fédération canado-arabe en coupant ses fonds pour le motif d'avoir critiqué l'appui inconditionnel du Gouvernement canadien à Israël. La communauté internationale ne doit plus être dupe du discours de multiculturalisme et d'inclusion de l'État canadien, a-t-il dit.

M. JERRY LEAPHART (*Professional Institute for Advanced Wound Recovery*) a regretté que le contenu de sa déclaration écrite de son organisation ait été rejetée par les organisateurs de la Conférence qui ont refusé de la publier sur le site pour des raisons qu'il juge inexplicables alors que le document se bornait à réclamer des réparations pour la traite des esclaves ou le droit des Palestiniens. Il a ajouté que les événements du 11 septembre 2001 demeuraient un mystère jusqu'à présent et qu'en blâmer «19 Arabes équipés de coupe-papiers relevait de la xénophobie et était erroné».

¹Déclaration conjointe: *Union of Arab Community Based Organizations; Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos; Confédération internationale des syndicats; Association internationale des juristes démocrates; et l'Organisation arabe des droits de l'homme.*